

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

Etaient Présents 57 titulaires, 3 suppléants, 9 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Cédric LAPRUN, Aimé SOUMET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Gérard LEPRETRE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Valérie SARTOLOU, David CORBIN, Marylise GASTON, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs :

Etienne SERNA	à	Pierre CASABONNE
Marianne PAPAREMBORDE	à	Aimé SOUMET
Laurent KELLER	à	Aracéli ETCHENIQUE
Bernard AURISSET	à	Sandrine HIRSCHINGER
Jacques NAYA	à	Daniel LACRAMPE
Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET	à	Marthe CLOT
Christophe GUERY	à	Michel ADAM

Suppléants : Gérard DARSONVILLE suppléant de Henri BELLEGARDE
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE
Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Jean-Michel IDOIBE (excusé), Cédric PUCHEU, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT (excusé),

RAPPORT N° 08-181108- PER-

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS



Mme BALLIHAUT expose :

Médiathèque des Gaves :

Dans le cadre de la réorganisation des services présentée en comité technique les 7 février et 6 avril 2018, il a été annoncé un élargissement du réseau intercommunal de lecture publique ainsi que le renforcement du personnel d'accueil.

Aussi, il vous est proposé de procéder à :

- La création d'un poste d'adjoint du patrimoine (catégorie C) « lecture tout public »,
- La création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B), responsable du réseau Lecture Publique.

Ces postes, en année pleine, sont financés essentiellement par la suppression du poste de Directrice adjointe de la médiathèque, suppression qui sera délibérée après le prochain comité technique.

De plus, le poste de responsable du réseau Lecture Publique devrait recevoir une subvention de l'Etat de 4 000 €. Une demande de subvention complémentaire auprès du Département est en cours d'élaboration.

Gestion des ordures ménagères :

Par délibération en date du 5 juillet 2018, le Conseil Communautaire créait un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non-complet de 17h30 hebdomadaires dans le cadre du reclassement d'un agent initialement recruté en tant que gardien de déchetterie.

Aujourd'hui, et afin de se conformer à la réglementation en matière de reclassement d'un agent dans une nouvelle filière, il convient de transformer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint administratif.

Par ailleurs, le poste de gardien de déchetterie au moment du transfert des agents vers la nouvelle communauté de communes, existait sur la base du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, grade d'avancement. Il convient de le transformer en un poste d'adjoint technique à temps non complet de 17h30 hebdomadaires, grade d'entrée dans la filière technique.

Il est entendu que ces modifications n'engendrent aucune incidence budgétaire.

Enfin, deux postes de chauffeur au grade d'agent de maîtrise se trouvent actuellement vacants suite à la mutation de l'un d'entre eux vers une autre collectivité et au départ à la retraite du second. Ces deux postes ont été pourvus en interne selon des critères d'ancienneté par des agents adjoints techniques aux fonctions de ripeur. Afin de pourvoir aux postes de ripeurs, il convient de transformer deux postes d'agents de maîtrise en postes d'adjoint technique, grade d'entrée dans la filière technique.

L'ensemble de ces mesures seront effectives à compter du 1^{er} décembre 2018.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **SUPPRIME** un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 17h30 hebdomadaires, un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps

non complet de 17h30 hebdomadaires, deux postes d'agent de maîtrise à temps complet,

- **CRÉE** un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet, un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet, un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 17h30 hebdomadaires, un poste d'adjoint technique à temps non complet de 17h30 hebdomadaires, deux postes d'adjoint technique à temps complet. Ces postes pourront être pourvus par voie statutaire ou par voie contractuelle, conformément au Statut de la Fonction Publique Territoriale,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à Oloron Ste Marie, ledit jour 08 novembre 2018

Suivent les signatures

Affiché le 19.11.18

Le Président

Daniel LACRAMPE



REÇU
Le 19 NOV. 2018
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE